

Christian Pineau, 1956, Suez

Légende: Vingt ans après l'événement, Christian Pineau, ancien ministre français des Affaires étrangères, se souvient de la nationalisation du canal de Suez et de la surprise provoquée dans les milieux politiques français par la décision unilatérale du président égyptien Gamal Abdel Nasser.

Source: PINEAU, Christian. 1956, Suez. Paris: Robert Laffont, 1976. 232 p. (Le temps des révélations). p. 71-72; 76-77.

Copyright: (c) Robert Laffont

URL: http://www.cvce.eu/obj/christian_pineau_1956_suez-fr-a4891c48-1550-4eaa-b20b-fb1eb166ee28.html

Date de dernière mise à jour: 01/03/2017



Christian Pineau, 1956, Suez

[...]

Le 26 juillet, à Alexandrie, à la fin d'un discours orienté principalement contre les Etats-Unis, Nasser annonce la nationalisation du canal de Suez. Dans le même temps il a fait procéder à la mainmise par les troupes égyptiennes des installations appartenant à la Compagnie.

La nouvelle connue à Paris dans la soirée, provoque, surtout dans les milieux politiques, la plus vive et la plus naturelle des réactions.

Je suis, moi-même, le premier surpris.

Que l'on ne parle pas des services de renseignement du Quai d'Orsay! Il n'en existe pas ! L'espionnage français dépend pour une part de la présidence du Conseil, pour une autre du ministère des Armées, et il est en général mal placé pour assurer à l'étranger un rôle de surveillance politique. Le ministère des Affaires étrangères, à défaut de crédits, ne dispose que du flair de ses ambassadeurs.

Si le refus inattendu de Foster Dulles d'aider l'Egypte à construire le barrage d'Assouan nous avait à la fois surpris et inquiétés, nous n'imaginions pas une réaction du « Raïs » dirigée contre le Canal. Il n'y avait *a priori* aucune relation entre les deux problèmes.

Cette imprévoyance était sans doute une erreur. Mais nous ne voyions aucune raison pour que l'Egypte s'en prît à des intérêts franco-anglais pour se venger d'un affront infligé par les Etats-Unis. C'était oublier la haine accumulée dans ce pays contre la Grande-Bretagne et l'immense prestige que pourrait procurer à Nasser auprès de son peuple ce camouflet infligé à l'ancienne puissance colonisatrice.

Toujours est-il que la surprise fut complète. Cela prouve, s'il en était besoin, l'absurdité de l'hypothèse d'un complot anglo-français ou franco-israélien contre Nasser.

J'étais ce soir-là, si mes souvenirs sont exacts, à l'Assemblée nationale, ne pouvant guère, vis-à-vis de mes collègues inquiets, exprimer autre chose que des sentiments voisins des leurs.

[...]

Quant à la Compagnie du canal de Suez, il m'appartenait comme ministre des Affaires étrangères d'en défendre les droits. N'étais-je pas chargé de la protection de tous les intérêts français à l'étranger! Mais le problème posé était d'ordre juridique, non politique. Il s'agissait de savoir si elle serait indemnisée et comment elle le serait. Rien de plus et rien de moins!

Nous demandâmes bien entendu sur ce point l'avis de juristes et leurs conclusions furent presque toutes conformes au simple bon sens. Un pays a toujours le droit de nationaliser une entreprise, même étrangère, située sur son territoire, sous la seule réserve de la « juste et préalable indemnité » prévue par les règles internationales.

Il ne m'est jamais venu à l'idée de contester cette interprétation. Encore une fois, le conflit ne portait pas sur la propriété du Canal mais sur le contrôle de la circulation des navires. Or, la liberté de celle-ci avait été établie par une convention qu'il n'appartenait pas à l'Egypte de dénoncer unilatéralement. Si l'on s'obstine à confondre les deux questions l'affaire de Suez est inexplicable.

Imaginons, par exemple, que Nasser ait voulu négocier avec ses partenaires de la convention la question de la propriété du Canal, afin d'en tirer un meilleur profit pour l'Egypte. Nous aurions à coup sûr abouti à un accord. C'est d'ailleurs dans ce sens qu'au cours des trois mois qui suivirent, mes efforts tendirent en vain à trouver un compromis fondé sur une dissociation entre ces deux notions de propriété et d'utilisation.

[...]